



Chères Colombiennes, chers Colombiens,

Après plusieurs semaines d'efforts et de discussions engagés depuis la mi-janvier avec les services de l'Etat, la préfecture nous a annoncé qu'un centre de vaccination ouvrirait enfin ses portes à Colombes à partir du **19 avril**. Nous sommes extrêmement satisfaits que notre demande insistante pour doter la 3^e ville des Hauts-de-Seine d'un centre de vaccination ait enfin été entendue. C'est une excellente nouvelle pour les habitants qui n'auront plus à se déplacer dans les villes voisines pour se faire vacciner. Suffisamment spacieux pour accueillir 200 à 300 personnes par jour sept jours sur sept, le **Gymnase Ambroise Paré** sera mis à disposition pour héberger notre centre de vaccination.

Par ailleurs, Colombes a bénéficié du passage d'un **vaccinobus le 9 avril**. Il s'agit d'un bus affrété par l'Agence Régionale de Santé prévu pour vacciner environ 150 personnes de plus de 70 ans ; un autre passage du bus est prévu courant avril. À force de détermination, les choses avancent donc positivement pour Colombes. Les installations se mettent en place pour que le rythme des vaccinations s'accélère enfin, pour autant que l'Etat parvienne à fournir les doses en nombre suffisant.

Depuis le début de cette crise, les agents municipaux sont mobilisés pour apporter leur aide au bon fonctionnement des différents dispositifs successivement mis en place. Je veux ici les remercier de tous les efforts qu'ils et elles fournissent au quotidien pour le meilleur service public rendu possible aux Colombiens. Ensemble, restons solidaires et mobilisés.

Patrick Chaimovitch
Maire de Colombes

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

DÉPLACEMENTS LIMITÉS

Entre **6h du matin et 19h**, vous pouvez vous déplacer dans la limite de 10 km autour de votre domicile, sans autorisation, mais munie d'un justificatif de domicile. Si vous devez sortir de ce périmètre de 10 km, vous devez avoir une attestation. <https://bit.ly/3cktYLx>

Le gouvernement ayant fortement préconisé le télétravail pour celles et ceux dont l'emploi le permet, la Ville contribue à faciliter cette pratique en mettant en place la **gratuité du stationnement en surface** durant les trois semaines de confinement, soit jusqu'au 25 avril.

VACCINATIONS : QUI ET COMMENT ?

Sont éligibles à la vaccination :

- les personnes de plus de 70 ans
- les personnes susceptibles de développer une forme grave de COVID-19, sans limite d'âge, mais munies d'un certificat médical de leur médecin attestant du facteur de risque

1^{ère} étape : prendre RDV. Appelez le numéro vert **0 805 119 395 dès maintenant** (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) qui prendra vos coordonnées et vous rappellera ensuite pour vous communiquer la date et l'heure du RDV au centre de vaccination du Gymnase Ambroise Paré.

2^e étape : présentez-vous au lieu et à l'heure du RDV munie de votre carte vitale et d'une pièce d'identité. Si vous faites partie des personnes à risque, pensez à prendre le certificat médical de votre médecin.

À partir du **19 avril**, le centre de vaccination va fonctionner grâce aux professionnels de santé de Colombes qui s'y impliquent. Pour une ouverture 7 jours sur 7 et sur une amplitude de 12h par jour, le centre nécessite encore plus de personnel de santé : toutes les bonnes volontés sont bienvenues : étudiant.e.s en médecine, médecins ou infirmières à la retraite, pharmaciens ou vétérinaires ayant quelques heures à consacrer.

Vous êtes disponible ? Contactez Mme Sylvie Hémon
sylvie.hemon@mairie-colombes.fr ou 01 47 60 80 24

TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous avez du mal à vous déplacer ? Vous pouvez bénéficier du transport à domicile gratuit pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux. Votre rdv vaccinal sera fixé en fonction de la disponibilité des chauffeurs : actuellement, 4 véhicules sont mobilisés, et sont très sollicités.

NB : Si vous êtes en fauteuils roulants ou avec un déambulateur, il est conseillé de s'adresser au PAM 78-92 pour un service adapté
(tél : 0 806 00 78 92, www.pam78-92.iledefrance-mobilites.fr)

CRÈCHES, ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS : QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Cette semaine, les crèches et écoles, maternelles et élémentaires, accueillent uniquement les enfants dont les parents sont considérés comme personnels prioritaires : celles et ceux qui travaillent comme personnel soignant, dans les équipements médico-sociaux, dans des emplois

liés au dépistage et à la vaccination, les enseignants, les forces de sécurité, les pompiers, les policiers municipaux (liste exhaustive sur colombes.fr : <https://bit.ly/3uCsZws>)

La Ville de Colombes a décidé de prendre également en charge l'accueil des **enfants scolarisés en situation de handicap**, ce qui n'est pas prévu par l'Education Nationale. Si besoin, la Ville mettra à disposition des animateurs pour permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Quatre groupes scolaires restent donc ouverts (Ambroise Paré, Charles Peguy, Lazare Carnot, Victor Hugo) ainsi que deux crèches (Dolto et Arlequins) pour ces enfants.

Inscription cmrs@mairie-colombes.fr

La ville en partenariat avec les Centres Socio-culturels de Colombes, grâce à un financement de l'Etat, a continué la **distribution de tablettes numériques** pour permettre aux enfants dont les familles ne sont pas équipées de matériel informatique de rester connectés et de pouvoir suivre l'enseignement à distance : 90 tablettes ont ainsi été distribuées par la Ville et une autre centaine par les CSC. Une formation est ensuite dispensée par les CSC pour apprendre à manier l'outil.

ET PENDANT LES VACANCES ?

Les vacances ont été avancées du 10 au 26 avril. Pour les accueils de loisirs, la logique est la même que pour les écoles : seuls les accueils de loisirs des 4 groupes scolaires précités restent ouverts à partir du 12 avril pour permettre d'accueillir les enfants **des personnels prioritaires**.

Pour les adolescents, les structures Jeunesse sont fermées mais la Ville de Colombes met en place un service exceptionnel d'accueil collectif et ciblé. Les enfants âgés de 11 à 15 ans dont les parents sont personnels soignant.e.s et personnels prioritaires pourront être accueillis pour des activités sportives et jeux à l'Espace Ado et à l'ASL (plus d'infos sur le site de la Ville).

Les stages de révision scolaires ainsi que la préparation aux examens dispensés par le BIJ sont accessibles à toutes et tous, en distanciel via zoom. Il reste encore quelques places, profitez-en !

Les **médiathèques** restent ouvertes et proposent des ressources en ligne
<https://www.facebook.com/bibcolombes>)

La pratique sportive individuelle est autorisée en extérieur entre 6h et 19h, sans limitation de durée et en respectant un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi (pensez à vous munir d'un justificatif de domicile). Dans les parcs et les rues, les rassemblements restent limités à 6 personnes, si l'activité n'est pas encadrée par un éducateur ou animateur. Pour les clubs, seules les pratiques en extérieur sont autorisées, et toujours en respectant les gestes barrières.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le confinement accentue les tensions. Si vous êtes victime ou témoin de violences au sein de votre famille, si des enfants autour de vous sont victimes de violences :

En cas d'urgence appelez le **17 Police Secours**. Vous ne pouvez pas parler, envoyez un **SMS au 114**.

Vous avez besoin d'écoute et d'informations : **appelez le 3919, Violence Femmes Info ou le 119 pour Enfance en danger**.